

6 Année. — N° 7

Juillet 1924

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

*BULLETIN MENSUEL*  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

Le 16 Novembre. — Assemblée générale. — Lettre ouverte aux camarades. — Note du Comité d'Entente.

**Notes et Informations**

**Chronique de l'U. A. G.**

Entre nous. — Note de la Section départementale des Vosges. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 24 mai 1924. — Légion d'honneur.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal 160-31

81.9016

## PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, ancien Président de la République.

## COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;  
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies ;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire ;  
M. le général BALFOURIÉ ;  
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;  
Mme Marthe BRANDÈS ;  
M. BRISAC, préfet ;  
M. J. RIDGELY CARTER ;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député ;  
M. COTTIN, notaire honoraire ;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;  
M. DUCCO, médecin-inspecteur ;  
M. FRIBOURG, député ;  
Miss Alice GETTY ;  
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène ;  
Miss GRASS HARPER ;  
Miss WINIFRED HOLT ;  
Mme Léopold KAHN ;  
Mme Géo KESSLER ;  
M. KRUG ;  
M. LUGOL, sénateur ;  
Mme la maréchale MAUNOURY ;  
M. le docteur MORAX ;  
M. MEYER, conseiller d'Etat ;  
M. Henry PAYÉ, député ;  
M. Pierre RAMEIL, député ;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;  
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;  
M. VALLERY-RADOT ;  
M. Constant VERLOT, député ;  
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

## LE 16 NOVEMBRE

C'est certainement avec le sourire que, cette année, plus encore que l'année précédente, nous nous retrouverons à l'Assemblée générale. Nous serons tous, ou presque tous, sous la bonne impression procurée par l'augmentation, si attendue, de notre allocation. La pension ne sera jamais suffisante pour procurer tout l'apaisement matériel que des grands mutilés seraient en droit de demander, mais actuellement, si le coût de la vie cesse d'augmenter, nous pourrions tout de même arriver à faire face à un budget simple, opération qui était devenue impossible à réaliser depuis plusieurs mois.

Comme il arrive toujours lorsqu'on est satisfait, nous serons plus indulgents les uns envers les autres, plus enclins à comprendre que la tâche des dirigeants d'une Association de Mutilés n'est pas toujours facile, plus calmes pour demander tel ou tel renseignement sur un vœu n'ayant pas reçu d'exécution. Car, dès à présent, il faut se dire que l'Assemblée générale de 1924 ne pourra constater la réalisation de tous les vœux émis par celle de 1923.

Le 18 novembre 1923, les Aveugles de guerre ont donné à leur Conseil d'administration, non pas le programme d'une année de travail mais celui de plusieurs années d'activité. Ainsi que vous pourrez le constater par la lecture du rapport moral qui sera publié dans un prochain Bulletin, les vœux les plus urgents ont été exécutés.

Comme l'année dernière, notre grande réunion sera précédée de séances d'études tenues par des Commissions ouvertes à tous les membres titulaires de l'U. A. G. Les camarades n'ont eu en effet qu'à se louer de cette nouvelle méthode. Nombreux seront, nous l'espérons, les Aveugles de guerre qui assisteront à ces réunions préliminaires où tous nous pourrions, plus aisément et plus facilement qu'à l'Assemblée générale, travailler en commun, faire connaître nos idées. C'est le meilleur moyen d'arriver, sinon à contenter tous les Aveugles de guerre, chose bien difficile, du moins à en satisfaire le plus grand nombre.

Préparons-nous dès à présent au grand travail que doit être pour chacun l'Assemblée générale de l'Union des Aveugles de Guerre. N'oublions pas que la vie de notre Association dépend d'elle. Nous devons donc nous efforcer, par notre présence, à lui donner toute l'ampleur qui lui est nécessaire. Il est inutile, nous en sommes certains,

de rappeler le calme que nous devons conserver en cette circonstance pour qu'une telle réunion ait toute son efficacité.

C'est avec le souci de rendre service à la collectivité que nous devrons être présents le 16 novembre 1924.

Faisons donc lire très attentivement la note ci-après donnant les premières indications sur l'Assemblée générale prochaine.

FAVRET.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale prochaine aura lieu le 16 novembre 1924 à 14 h. 30.

Le rapport moral et le rapport financier seront arrêtés à la date du 31 août et publiés dans le Bulletin de septembre, de manière à permettre à tous les membres de l'U. A. G. d'avoir les documents nécessaires en temps utile pour juger de l'exercice clos.

L'ordre du jour de la séance et le lieu de la réunion seront ultérieurement fixés par le Bulletin.

Tout membre de l'Union qui désire poser une question à l'Assemblée générale est prié de la formuler par écrit et de la faire parvenir avant le 10 octobre prochain au siège social.

Comme les années précédentes les Aveugles de guerre auront à élire dix administrateurs, nous indiquerons dans un prochain Bulletin la liste des candidats, mais nous donnons dès à présent la liste des administrateurs sortants :

Laffargue (Aristide), Arnault (Victor), Courteix (Joseph), Toudouri (Demètre), Scapini (Georges), président; Robert (Maurice), Durat (Octave), Lagarde (Osmin), Sainte-Rose (Eucher), Heuzé (Henri).

Les camarades qui sont candidats au Conseil d'administration sont priés de faire connaître dès maintenant leurs nom, prénoms, date et lieu de naissance, profession, aux bureaux de l'Union.

La liste des candidats sera définitivement arrêtée le 20 août.

Pour les élections, chaque Aveugle de guerre recevra un bulletin de vote et deux enveloppes. Une des enveloppes portera seulement comme inscription « Bulletin de Vote », l'autre sera timbrée et portera l'adresse de l'U. A. G.

Le bulletin de vote devra être retourné à l'U. A. G. avant le 1<sup>er</sup> novembre 1924 dans les conditions ci-dessous indiquées, et ceci pour permettre au Conseil de l'U. A. G. de se conformer au vœu exprimé par notre dernière Assemblée générale et que nous croyons utile de reproduire ici :

« Que les camarades ayant pris part aux élections annuelles aient  
« un droit de priorité dans leurs demandes sur les camarades n'ayant  
« pas voté sans excuse valable. L'Assemblée générale laisse au Con-  
« seil le soin de prendre toutes les mesures utiles pour la vérification  
« des votants et d'apprécier les excuses. »

Le bulletin de vote devra être placé dans l'intérieur de l'enveloppe ne portant que l'inscription « Bulletin de Vote », cette enveloppe sera cachetée et placée ensuite dans la seconde enveloppe affranchie et portant l'adresse de l'U. A. G. Sur celle-ci, chaque Aveugle de guerre devra inscrire son nom. A leur arrivée ces enveloppes seront ouvertes après avoir pris le nom de l'expéditeur, l'enveloppe blanche qui contiendra le bulletin de vote sera ensuite mise de côté, pour n'être déca- chetée que par des Commissions spéciales composées de membres du Comité d'Action que celui-ci désignera. Le secret du vote sera ainsi respecté.

Le scrutin sera clos le 16 novembre à l'ouverture de la séance.

Les Aveugles de guerre assistant à la séance voteront sur les questions mises à l'ordre du jour après avoir entendu la discussion.

Ceux qui seront certains au dernier moment de ne pas pouvoir assister à la séance, devront donner leurs pouvoirs à un camarade, Aveugle de guerre, de leur commune, de leur département, de leur région ou même de Paris, qui sera présent à l'Assemblée générale. N'oublions pas que c'est là un devoir de solidarité pour ceux qui ne peuvent absolument pas se déplacer, ils permettront ainsi que nos délibérations soient conformes à la loi.

En même temps que le bulletin de vote, nous adresserons d'ail- leurs une formule de délégation de pouvoirs. Etant donnée la façon de procéder pour l'envoi du bulletin de vote, les camarades pourront envoyer cette formule de pouvoirs dans l'enveloppe qui contiendra celle enfermant le bulletin de vote.

Ainsi que nous le disions plus haut, cette année comme l'année écoulée, nous nous réunirons en Commissions les vendredi et samedi précédant l'Assemblée générale. Voici les heures auxquelles auront lieu ces Commissions et les questions qu'elles auront à étudier.

Ces Commissions se tiendront au siège social de l'U. A. G., 25, rue Ballu :

1° Le vendredi 14 novembre :

*Première Commission*, de 9 h. 30 à 11 h. 30.

Relations extérieures (Office National des Mutilés, Office National des Combattants, Association de Mutilés, Œuvres s'occupant des Aveugles de guerre), propagande, victimes civiles de la guerre, aveugles sans pension.

Rapporteur : Scapini.

*Deuxième Commission*, de 14 heures à 15 h. 30.

Pupilles de la Nation, Article 64 de la loi du 31 mars 1919. Transports.

Rapporteur : Gudefin.

*Troisième Commission*, de 16 heures à 18 heures.

Fonctionnement du Siège social et de la Maison de Franceville, Caisse Fraternelle, Groupements régionaux, Sections départementales.

Rapporteur : Favret.

2° Le samedi 15 novembre :

*Quatrième Commission*, de 10 heures à 11 h. 30.

Pension des veuves, des enfants, des femmes d'aliénés, des ascendants des Aveugles, article 12.

Rapporteur : Izaac.

Enfin, ce samedi, de 14 h. 30 à 17 heures, présentation des vœux préparés dans les Commissions précédentes.

Les camarades qui désireraient faire connaître, par correspondance, leur opinion sur les questions à étudier par les Commissions, sont priés de ne pas attendre au dernier moment et de faire une lettre séparée pour chacune des questions qu'ils traiteront.

---

## LETTRE OUVERTE AUX CAMARADES

---

Chers Camarades,

De nombreux camarades nous signalent et nous font parvenir une brochure publiée par Mme Louis Deschamps, dans laquelle elle donne

copie de la correspondance échangée entre le Comité d'Aide et l'Union des Aveugles de guerre.

Après en avoir pris connaissance nous relevons, dans les commentaires de la dernière page du fascicule la phrase suivante :

« Depuis novembre 1923, le Comité d'Aide n'a pas été avisé « par l'Union des Aveugles de guerre des sommes qui parviennent « encore journallement rue Ballu au nom du Comité d'Aide de « l'Union des Aveugles de guerre ».

Mme Louis Deschamps commet là une erreur puisque :

1° Le Comité d'Aide étant démissionnaire, n'existait plus depuis le 25 octobre 1923;

2° Que, néanmoins, par courtoisie, le président Scapini l'a remerciée par lettre en date du 16 janvier 1924 de l'avoir mis en rapport avec M. le Docteur Chappe, le Secrétaire général Favret lui a accusé réception et l'a remerciée également du don provenant des Indes françaises par lettre en date du 26 mars 1924.

Ces deux lettres sont les dernières publiées dans le fascicule de Mme Louis Deschamps.

Il nous sera permis de nous étonner que sur les 17 lettres comprises dans ce fascicule, deux seulement ne soient pas datées et que ce soient précisément celles qui opposent un démenti formel à la dernière phrase de Mme Louis Deschamps.

N'ayant pas l'intention de discuter les mérites de l'ancienne Présidente du Comité d'Aide nous vous adressons cette lettre simplement à titre d'indication.

Nous sommes bien d'accord pour convenir qu'après de nos généreux amis le Comité d'Aide a su recueillir en trois années une somme de 543.250 fr. 10. Et puis, les donateurs savent bien que nous leur gardons toute notre reconnaissance, les Aveugles de guerre les connaissent, leurs noms ayant été ou devant toujours être publiés dans le Bulletin.

Nous nous excusons, chers camarades, d'avoir à insérer des rectifications de ce genre.

Recevez notre cordiale poignée de mains.

*Le Secrétaire général :*

FAVRET.

*Le Président :*

SCAPINI.

Le Comité d'Entente des Associations Nationales de Combattants et de Victimes de la guerre nous demande d'insérer la lettre ci-dessous :

Le Comité d'Entente des Grandes Associations Nationales de Combattants et de Victimes de la guerre s'est, pour la deuxième fois depuis la fin de la dernière consultation électorale, réuni à Paris, 13, rue La Fayette, le jeudi 2 juin.

Etaient présentes les Associations suivantes :

Fédération des Anciens Prisonniers de guerre;  
Fédération des Commerçants et Industriels mobilisés;  
Groupement des Officiers mutilés;  
Union Nationale des Combattants;  
Union Fédérale des Associations de Mutilés.

Excusées :

Aide et Protection;  
Association Générale des Mutilés de la guerre;  
Union des Aveugles de Guerre.

Les délégués ont à nouveau été amenés à étudier quelle tactique pouvait être employée pour permettre la prompte réalisation des revendications des victimes de la guerre.

Après discussion il a semblé que la méthode la plus rationnelle consistait pour le Comité d'Entente à se saisir de toute proposition de loi, qu'elle soit d'initiative parlementaire ou qu'elle provienne de l'initiative d'une Association.

L'entente, une fois faite, sur un texte précis, entre toutes les grandes Associations nationales composant le Comité d'entente celui-ci entrerait immédiatement en relations avec les groupes de Mutilés et anciens Combattants du Sénat et de la Chambre, également avec les membres désignés par les Commissions parlementaires (en particulier la Commission des Finances), voire même avec les représentants désignés par les différents partis politiques.

Cette méthode aurait l'avantage de mettre les membres du Parlement en présence des délégués authentiques des grandes fédérations et de connaître, par eux, la volonté précise des victimes de la guerre. Elle permettrait, en outre, aux revendications des victimes de la guerre d'échapper à la querelle des partis et de faire, dans une très large mesure, l'union de tous ceux ayant, lors de la dernière consultation électorale, pris des engagements précis à notre égard.

La question de tactique étant d'importance et les Congrès des différents groupements composant le Comité d'Entente devant avoir lieu prochainement, le Comité estime qu'il y a lieu de surseoir jusqu'à ce que les Congrès, après avoir étudié ce problème d'importance, se soient prononcés. Il demande que soit prise comme base de discussion la suggestion formulée plus haut sur laquelle s'est déjà prononcé le Congrès de l'Union Fédérale.



## NOTES & INFORMATIONS

---

L'Imprimerie Beaunoise du Livre des Aveugles de guerre, à Beaune (Côte-d'Or) nous avise qu'elle a décidé d'offrir des objets de layette aux nouveau-nés des Aveugles de guerre habitant dans les départements dont elle s'occupe, c'est-à-dire : l'Yonne, la Côte-d'Or, l'Aube, la Saône-et-Loire, le Cher, la Nièvre, le Jura, le Doubs et l'Ain.

Nous remercions la Direction de l'Imprimerie Beaunoise de l'heureuse disposition qu'elle vient de prendre en faveur d'un certain nombre de nos camarades.

---

A vendre : 3 couteaux de brossier en très bon état, au prix de 50 à 60 francs pièce, s'adresser à Thèbes (Albert), 18, rue de la Poterie, à Corbeil (Seine-et-Oise).

---

A vendre : Quadricycle Monet et Goyon, 1 HP 1/2 deux places, en parfait état de neuf. Réelle occasion. Ecrire à Richard (Elie), Saint-André de Majencoules (Gard).

---

## BIBLIOTHÈQUE

---

### AVIS AUX LECTEURS BRAILLE

Nous expédions les livres qui nous sont demandés en principe dès le reçu de la lettre de demande. Lorsqu'il y a retard, c'est que les livres demandés sont entre les mains d'un camarade; il serait donc prudent d'indiquer toujours plusieurs numéros dans l'ordre de préférence afin d'en recevoir de suite.

Nous donnons ci-dessous les ouvrages imprimés en Braille par l'Imprimerie pour les Aveugles de guerre *La Roue*, depuis juin 1923 à ce jour :

Droit : Manuel Elémentaire du Droit Romain (abrégé), à l'usage des étudiants de première et deuxième année, par R. Foignet.

Philosophie : Le Pouvoir de la Volonté. Prof. Jagot (abrégé), 2 vol.

Sciences : Eléments de Linguistique Romane, de Bourcier, 25 vol.

Religion : Recueil de Méditation, Extraits des Paillettes d'Or, 1 vol. Evangile selon saint Jean (traduction de l'abbé Crampon).

Œuvres diverses : Quand Israël est roi (J.-J. Claraud) abrégé, 4 vol.

Yvan Gall. Le Pupille de la Marine (G. Compayré) (Lecture pour les enfants), 9 volumes.

Les Légendes mythologiques de la Grèce et de Rome (Henri Aubert), abrégé, 6 volumes.

Latin : *De Viris Illustribus*, avec volumes de notes et litiques, 13 vol. Guerre des Gaules, Jules César, 17 volumes.

Anglais : The forty Seven Rômins. Légende Japonaise by Mitt The Mac Maker. Légende chinoise.

Espagnol : Conte espagnol, 1 volume.

Italien : La Divina Comédia de Dante.

L'enfer (int. 4 volumes). Le Purgatoire (4 volumes). Le Paradis (4 volumes).

Grammaire italienne.

*Roméo et Juliette*, nouvelle de Luigi da Porta.



## Chronique de l'U. A. G.

### ENTRE NOUS

#### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Vigier (Joseph), à Saint-Flour (Cantal) nous font part de la naissance de leurs deux jumeaux, Denise et René, nés le 20 mai 1924.

Notre camarade et Mme Chasselade (Joseph), à Courpière (Puy-de-Dôme) nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Jean-François, né le 17 mai 1924.

Notre camarade et Mme Masson (René), à Plougasnou (Finistère) nous font part de la naissance de leur fils Pierre, né le 8 mai 1924.

Notre camarade et Mme Izard (Marcellin), à Lunac (Aveyron) nous font part de la naissance de leur fille, Paulette, née le 16 avril 1924.

Notre camarade et Mme Lecomte (Fernand), à Hérin (Nord) nous font part de la naissance de leur fils Marceau-Robert, né le 27 mai 1924.

Notre camarade et Mme Le Mire (Ernest), au Guildo (Côtes-du-Nord) nous font part de la naissance de leur troisième fils, Michel, né le 2 mai 1924.

Notre camarade et Mme Le Boulout, à Pontivy (Morbihan) nous font part de la naissance de leur fille Odette, née le 23 mai 1924.

Notre camarade et Mme Talleur (Léopold), à Sainte-Marguerite-sur-Fauville (Seine-Inférieure) nous font part de la naissance de leur troisième fille Liliane, née le 7 juin 1924.

Notre camarade et Mme Gambert (François), à La Marronnerie, près Rohan (Morbihan) nous font part de la naissance de leur fille Denise, née le 28 avril 1924.

Notre camarade et Mme Isnardy (Jean), à Grasse (Alpes-Maritimes) nous font part de la naissance de leur fils Edouard, né le 13 mai 1924.

Notre camarade et Mme Fermont d'Andrea, à Issy-les-Moulineaux (Seine) nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Maurice, né le 11 juin 1924.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

#### MARIAGES

Notre camarade Vitre (Albert), à Navry-en-Syllas (Loiret) fait part de son mariage avec Mme veuve Lefavrais, célébré le 26 février 1924.

Notre camarade Coignoux (Eugène), à Croze (Creuse) fait part de son mariage avec Mlle Jeanne Brousse, célébré le 19 juin 1924.

Notre camarade Henry (Paul), à Laveline-devant-Bruyères (Vosges) fait part de son mariage qui a été célébré le 26 juin 1924.

Notre camarade Gatineau (Marcel), à La Brosse-de-Montournais (Vendée) fait part de son mariage avec Mlle Juliette Morisseau, célébré le 20 mai 1924.

Notre camarade Revol (Claudius), à La Chapelle-La-Tour (Isère) fait part de son mariage avec Mlle Fernande Lamart, qui sera célébré le 12 juillet 1924.

Notre camarade Billard (Maurice), à Barby (Savoie) fait part de son mariage avec Mlle Léa Ruel, célébré le 24 mai 1924.

Notre camarade et Mme Mas (Louis), à Narbonne (Aude) nous font part du mariage de leur fille Marie-Jeanne avec M. Georges Techene, célébré le 1<sup>er</sup> juillet 1924.

Notre camarade et Mme Deschamps (Charles), au Parc-Saint-Maur (Seine) nous font part du mariage de leur fille Charlotte avec M. Dutheil, célébré le 24 juin 1924.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

#### DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Mann (Georges), à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

De notre camarade Manon, à Pessac (Dordogne), le 27 mai 1924.

De la mère de notre camarade Derunder (Paul), à Calais (Pas-de-Calais), le 22 mai 1924.

De la mère de notre camarade Amar (José), à Paris, le 11 juin 1924.

De la femme de notre camarade Goulet, au Mans (Sarthe), le 12 mai 1924.

Du père de notre camarade Le Carret (Alphonse), à Locminée (Morbihan).

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

### Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 Mai 1924

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Scapini.

Sont présents : L'Evesque (Gaston), Grillet, Dufourc, Favret, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Goubin, Gudefin, Heuzé, Izaac, Laffargue, Laute, Leveau, Noireaux, Sainte-Rose.

Assistent à la séance : M. de Traversay, président du Comité d'Action, les camarades Saillot, Boidin, Briant.

Les administrateurs de province : Derunder, Lagarde, Leloup, Robert, Toudouri ont écrit.

Excusés : Antoine (pouvoir à Izaac), Courteix (pouvoir à Favret), Malgat (pouvoir à Grillet), Bois (pouvoir au président), Durat.

1° Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité;

2° La situation financière d'avril est adoptée à l'unanimité;

3° Membres titulaires de l'U. A. G. dont la pension est rejetée.

Lecture des lettres des administrateurs de province : Derunder, Lagarde, Leloup, Robert, Toudouri.

Parmi les membres titulaires de l'U. A. G. se trouvent des aveugles dont la pension a été rejetée par le Ministre, leur infirmité n'ayant pas été reconnue imputable au service militaire.

Après discussion, la motion suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents :

« Les membres titulaires de l'Union, dont le titre de pension est retiré par le Ministre des Pensions, sont rayés des membres titulaires de l'U. A. G. Ils pourront être classés dans une liste spéciale dont les membres ne paieront pas de cotisation, mais recevront néanmoins le Bulletin mensuel et tous renseignements dont ils pourront avoir besoin.

« L'Assemblée générale pourra voter chaque année, sur la proposition du Conseil d'administration, une somme variant suivant les

« ressources financières de l'U. A. G.; cette somme sera répartie « en une seule fois entre tous les membres de la liste précitée. »

Les aveugles rentrant dans cette catégorie pourront être remboursés de leur cotisation à l'U. A. G. Ils n'auront pas droit aux avantages matériels de l'Union non plus qu'au bulletin de vote. Nous les inscrirons à nouveau membres titulaires si une pension leur est accordée.

Ces mesures ne seront applicables qu'après ratification de l'Assemblée générale.

Afin de ne plus avoir à revenir sur cette question, le Conseil d'administration décide d'admettre, de la façon suivante, les blessés aux yeux qui désireraient dans l'avenir adhérer à l'U. A. G.

Les camarades réformés 100 0/0 pour la vision ayant une pension définitive, temporaire ou provisoire, pourront être respectivement admis membres titulaires de l'U. A. G. définitivement, temporairement ou provisoirement;

4° Victimes civiles de la guerre.

Lecture des lettres des administrateurs de province : Derunder, Lagarde, Robert.

Le Conseil ayant examiné la situation des aveugles, victimes civiles de la guerre, constate que d'après l'article 3 des statuts ils sont classés dans la catégorie des membres souscripteurs, c'est-à-dire qu'ils n'ont droit ni au bulletin de vote, ni aux avantages matériels de l'Union (Secours, Franceville, etc...). Cependant, il ne leur sera demandé qu'une cotisation de 5 francs comme par le passé, sauf en ce qui concerne les aveugles, victimes civiles de la guerre, mineurs, qui ne paieront aucune cotisation jusqu'à leur majorité;

5° Affiliation des Groupements régionaux et Sections départementales à des Fédérations.

Lecture des lettres des administrateurs de province : Derunder, Lagarde, Leloup, Robert, Toudouri.

A titre documentaire, lecture de la lettre du Président de la Section départementale des Vosges.

Après discussion, la motion suivante est adoptée à l'unanimité des membres présents, moins une abstention : Favret.

« Le Conseil d'administration rappelle aux Groupements régionaux et Sections départementales qu'ils ne doivent pas s'affilier à « des Sociétés indépendantes ou à des Fédérations. Toutefois, il est « bien entendu que les membres des Groupements ou Sections départe-

« tementales peuvent individuellement faire partie de n'importe quelle Société de mutilés ou d'anciens combattants » ;

6° Location des appartements de Franceville.

Lecture des lettres des administrateurs de province : Derunder, Leloup, Toudouri, Lagarde.

Le camarade Amar propose d'accorder une réduction de 50 0/0 sur le prix de location des logements de Franceville aux Aveugles de guerre ayant des enfants, attendu que les mutilés doivent supporter l'augmentation des tarifs de chemins de fer.

La proposition d'Amar est ajournée jusqu'à l'Assemblée générale qui seule peut fixer le taux de location des pavillons de Franceville.

7° Commission de Caisse Fraternelle.

Les camarades Courteix, Goubin, Lauté, Noireaux sont nommés membres du Comité de Caisse Fraternelle pour les mois de juin, juillet et août ;

8° Congrès de l'Union Fédérale.

Lecture des lettres des administrateurs, Lagarde, Leloup, Derunder.

L'Union Fédérale a invité l'Union des Aveugles de guerre à envoyer un délégué auditeur à son Congrès qui aura lieu à Arras les 8, 9 et 10 juin. Le Conseil désigne un délégué auditeur.

9° Questions diverses.

Lecture du compte rendu de l'Assemblée générale de la Section départementale des Vosges. Ce compte rendu sera publié dans l'encartage du Bulletin de juin.

Lecture de la lettre du camarade Estienne relative à la répartition des Chambres de l'U. A. G. au moment des réunions.

Le Conseil laisse le soin au Bureau de s'occuper de la répartition des chambres de l'U. A. G. au mieux des intérêts de tous.

Bal de la Légion d'honneur.

Le Conseil félicite vivement le Bureau du résultat obtenu par le Bal de la Légion d'honneur. Il charge son Président de féliciter et de remercier les membres du Comité d'Action qui ont si effectivement collaboré à l'organisation de cette fête et principalement Mlle Arbel.

#### *Admission de nouveaux adhérents*

Sont admis membres titulaires de l'U. A. G. :

1° Définitivement Goulet et Pierron (Louis) ;

2° Temporairement : Benkhelifa (Feghoul), Ould (Larbi), Bouisson (Denis), Peeters (Jean) ;

3° Provisoirement : Maillaçon (Joseph), Parisot (Edmond), Ravachol (Louis).

Le Conseil prend connaissance de la lettre du camarade Brusson qui sera publiée dans l'encartage du Bulletin de juin et de celle du camarade Roubaud.

La séance est levée à 16 h. 30.

Nous apprenons avec plaisir que sur l'intervention de la Départementale des Vosges, le Conseil général des Vosges réuni en session de mai a, au cours de cette dernière, accordé sur toutes les lignes de tramways et autobus du département des Vosges une réduction de 50 0/0 consentie à l'aveugle et son guide sur la seule présentation de la carte à double barre. C'est-à-dire que tous les aveugles de guerre circulant dans le département pourront être bénéficiaires de cette mesure.

#### LEGION D'HONNEUR

Sont nommés au grade de Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 25 février 1924 (paru au Journal Officiel du 3 mars) :

Reyne (Jean-Marie-Eugène-Roger), ex-brigadier au 24<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne.

par décret du 15 mai 1924 (paru au Journal Officiel du 24 mai) :

Boudot (Jean-Joseph), ex-sergent au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale.

Ducros (André-Léon), ex-soldat au 54<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale.

Delmas (Georges), ex-soldat au 59<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Gudefin (Marcel-Maurice-Eugène), ex-caporal au 145<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Trannoy (François-Laurent), ex-soldat au 20<sup>e</sup> escadron du train des équipages militaires.

Richard (Elie-Albert), ex-soldat au 149<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Par décret du 26 mai 1924 (Journal Officiel du 4 juin 1924), sont promus dans l'Ordre National de la Légion d'honneur ;

*Au grade d'officier :*

Mariani (Jacques-Antoine), lieutenant au 8<sup>e</sup> régiment de tirailleurs.

*Au grade de Chevalier :*

Balagny (Joseph-Marie), ex-soldat au 112<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Fitas Boubekair ould Mohamed, ex-soldat au 2<sup>e</sup> régiment de tirailleurs.

Jean (Pierre), ex-soldat au 134<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Valladeau (Georges-Lucien), ex-soldat au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Fredj Ben Mohamed Ben Taieb, ex-soldat au 4<sup>e</sup> régiment de tirailleurs indigènes.

Augoyat (Fernand-Victor), ex-soldat au 174<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Deldon (Marius-Joseph), ex-soldat au 55<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Emeric (Louis-Auguste), ex-soldat au 15<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

---

LISTE DES AVEUGLES DE GUERRE  
DU TERRITOIRE DE BELFORT

BITSCH (Joseph), 36, rue Adrien-Guidon, Belfort.

GABLE (Alphonse), Auxelles-le-Haut, par Giromagny.

MARSOT (René), Rougemont-le-Château.

RENAUDOT (Clément), 51, faubourg de France, Belfort.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : BOIS, DUFOURC, GRILLET.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'ÈVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, COURTEIX, DERUNDER, DURAT, FAUVEL, GOUBIN, GUDEFIN, HEUZE, ISAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LAUTE, LEVEAU, LELOUP, MALGAT, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), SAINTE-ROSE, TOUDOURI.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président ;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente ;

M. MEYNADIER, Vice-Président ;

M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint ;

M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint ;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union » ;

M. Marcel BLOCH.

Mme BOYLESVE.

Mme BROQUIN.

M. CHEPPER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.

Mlle JALAGUIER.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'ÈVESQUE.

Mme LÉVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme Pierre MOURAUX.

Mme MUS.

M. Joseph ROUX.

M. SOLLAR.

D<sup>r</sup> SCHNEIDER.

Mme VALTON.

Mme YVÈS.

## Liste des Donateurs

---

M. et Mme Jules Coutin, Versailles (Seine-et-Oise), 35 francs; Mme Alf, Paris, 20 francs; Mme James Kaufmann, Paris, 20 fr.; Mme C. Bréard, Curepique Iles Maurice, transmis par les *Annales*, 30 francs; M. le Docteur Dupuy-Dutemps, Paris, 200 francs; Mme Vve Maffioli, Paris, 20 francs; M. le Docteur Marfan, Paris, 200 francs; The Caledonian Society of France, 375 francs; Anonyme n° 18.044, Maisons de repos à Franceville, 100 francs; Lycée de Jeunes Filles de Nîmes (Gard), 125 francs; Mme Couleru Lugano (Suisse), 50 francs; M. le Docteur L. Brocq, Paris, 200 fr.; M. et Mme Veyrassat, Mont-Saint-Père (Aisne), 100 francs; Mme Cardon, Paris, 10 francs; M. Maurice Dreyfus, Paris; affectation Maison de Repos à Franceville, 100 francs; Anonyme n° 18.145, 300 francs.

